

**ANNEE 2021**

MÉRIADÈC VILLAGES

**FLUMERQAT**  
Mériadec villages

Réunion du Comité Syndical  
Procès-verbal de la séance du 19 février 2021

L'an deux mille vingt et un, le dix-neuf février à dix-neuf heures, le Comité syndical du Syndicat de communes Mériadec Villages, légalement et individuellement convoqué, s'est réuni, en séance publique, au restaurant scolaire, rue Parfait Pabégan à Mériadec, sous la présidence de Madame Sandrine CADORET, Présidente.

Nombre de membres : 20  
En séance : 20  
Présents : 18  
Votants : 20

Président : M. LE BORGNE  
Vice-président : M. LE BORGNE  
Secrétaire : M. LE BORGNE  
Date de la séance : 19 février 2021

Philippe LE RAT est arrivé au début de la délibération n°2021-02-01.

**Delibération n°2021-02-01 - Objet :** Procès-verbal de la séance du 12 novembre 2020

Le comité syndical,  
Vu le code général des collectivités territoriales,  
Vu le procès-verbal de la séance du 12 novembre 2020 soumis à son examen,  
Considérant l'absence de modifications ou de corrections,  
Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

**Article unique :** APPROUVE le procès-verbal de la séance du Comité syndical du 12 novembre 2020.

Procès-verbal du 19 février 2021

MÉRIADÈC VILLAGES

**FLUMERQAT**  
Mériadec villages

Réunion du Comité Syndical  
Procès-verbal de la séance du 25 mars 2021

L'an deux mille vingt et un, le vingt-cinq mars à dix-huit heures, le Comité syndical du Syndicat de communes Mériadec Villages, légalement et individuellement convoqué, s'est réuni, en séance publique, au restaurant scolaire, rue Parfait Pabégan à Mériadec, sous la présidence de Madame Sandrine CADORET, Présidente.

Nombre de membres : 20  
En séance : 20  
Présents : 18

Président : M. LE BORGNE  
Vice-président : M. LE BORGNE  
Secrétaire : M. LE BORGNE  
Date de la séance : 25 mars 2021

**Delibération n°2021-03-01 - Objet :** Procès-verbal de la séance du 19 février 2021

Le comité syndical,  
Vu le code général des collectivités territoriales,  
Vu le procès-verbal de la séance du 19 février 2021 soumis à son examen,  
Considérant l'absence de modifications ou de corrections,  
Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

**Article unique :** APPROUVE le procès-verbal de la séance du Comité syndical du 19 février 2021

Procès-verbal du 25 mars 2021

MÉRIADÈC VILLAGES

**FLUMERQAT**  
Mériadec villages

Réunion du Comité Syndical  
Procès-verbal de la séance du 10 mai 2021

L'an deux mille vingt et un, le dix mai à dix-neuf heures, le Comité syndical du Syndicat de communes Mériadec Villages, légalement et individuellement convoqué, s'est réuni, en séance publique, au restaurant scolaire, rue Parfait Pabégan à Mériadec, sous la présidence de Madame Sandrine CADORET, Présidente.

Nombre de membres : 20  
En séance : 20  
Présents : 18  
Votants : 19

Président : M. LE BORGNE  
Vice-président : M. LE BORGNE  
Secrétaire : M. LE BORGNE  
Date de la séance : 10 mai 2021

**Delibération n°2021-05-01 - Objet :** Procès-verbal de la séance du 25 mars 2021

Le comité syndical,  
Vu le code général des collectivités territoriales,  
Vu le procès-verbal de la séance du 25 mars 2021 soumis à son examen,  
Considérant l'absence de modifications ou de corrections,  
Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

**Article unique :** APPROUVE le procès-verbal de la séance du Comité syndical du 25 mars 2021

**Delibération n°2021-05-02 - Objet :** Décisions prises par la Présidente dans le cadre de sa délégation

Le comité syndical,  
Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.2122-22.

Procès-verbal du 10 mai 2021

MÉRIADÈC VILLAGES

**FLUMERQAT**  
Mériadec villages

Réunion du Comité Syndical  
Procès-verbal de la séance du 21 octobre 2021

L'an deux mille vingt et un, le vingt et un octobre à dix-neuf heures, le Comité syndical du Syndicat de communes Mériadec Villages, légalement et individuellement convoqué, s'est réuni, en séance publique, à la mairie annexe, place de Viglière à Mériadec, sous la présidence de Madame Sandrine CADORET, Présidente.

Nombre de membres : 20  
En séance : 20  
Présents : 17  
Votants : 18

Président : M. LE BORGNE  
Vice-président : M. LE BORGNE  
Secrétaire : M. LE BORGNE  
Date de la séance : 21 octobre 2021

**Delibération n°2021-10-01 - Objet :** Procès-verbal de la séance du 10 mai 2021

Le comité syndical,  
Vu le code général des collectivités territoriales,  
Vu le procès-verbal de la séance du 10 mai 2021 soumis à son examen,  
Considérant l'absence de modifications ou de corrections,  
Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

**Article unique :** APPROUVE le procès-verbal de la séance du Comité syndical du 10 mai 2021.

**Delibération n°2021-10-02 - Objet :** Décisions prises par la Présidente dans le cadre de sa délégation

Le comité syndical,  
Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.2122-22.

Procès-verbal du 21 octobre 2021

**ANNEE 2020**

MÉRIADÈC VILLAGES

MORBIHAN  
Maire de Plumergat

Réunion du Comité Syndical  
Séance du 20 février 2020

**PROCÈS VERBAL**

L'an deux mille vingt, le vingt février, à dix-huit heures trente minutes, le Comité syndical du Syndicat de communes Mériadec Villages, légalement convoqué, s'est réuni, en séance publique, à la mairie annexe de Mériadec, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre LE BORGNE, Président.

Nombre de membres : 20  
Présents : 18  
Votants : 18

Président : M. LE BORGNE  
Vice-président : M. LE BORGNE  
Secrétaire : M. LE BORGNE  
Date de la séance : 20 février 2020

Débat : La Mairie est arrivée lors de la présentation du bardoire n°1.

**Delibération n°2020-02-01 - Objet :** Procès-verbal du Comité Syndical du 12 novembre 2019 - Approbation

Le comité syndical,  
Vu le code général des collectivités territoriales,  
Vu le procès-verbal de la séance du 12 novembre 2019 soumis à son examen,  
Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

**Article unique :** APPROUVE le procès-verbal de la séance du Comité syndical du 12 novembre 2019.

**Delibération n°2020-02-02 - Convention d'accès au bouquet de services numériques Méliadis Bretagne**

La convention d'accès au bouquet de services numériques Méliadis Bretagne est arrivée à échéance le 31 décembre 2019.

Cette nouvelle convention nous est proposée pour la période 2020-2024, associée à un nouveau bouquet de services numériques et à un barème de contribution financière neu.

Procès-verbal du 20 février 2020

MÉRIADÈC VILLAGES

MORBIHAN  
Maire de Plumergat

Réunion du Comité Syndical  
Séance du 24 juin 2020

**PROCÈS VERBAL**

L'an deux mille vingt, le vingt quatre juin à dix-neuf heures, le Comité syndical du Syndicat de communes Mériadec Villages, légalement et individuellement convoqué, s'est réuni, en séance publique, à la salle polyvalente de Mériadec, sous la présidence de Madame Sandrine CADORET, Présidente.

Après avoir procédé à l'appel nominal et constaté que le quorum est atteint, Monsieur Yves LEON ouvre la séance.

Nombre de membres : 20  
En séance : 20  
Présents : 19

Président : M. LE BORGNE  
Vice-président : M. LE BORGNE  
Secrétaire : M. LE BORGNE  
Date de la séance : 24 juin 2020

**Delibération n°2020-06-01 - Objet :** Election du Président

Madame Cadoret propose sa candidature et expose ses motivations :  
Madame Cadoret propose une nouvelle organisation de l'Équipement Mériadec Villages. Approuvé, le Président et la Vice-Présidente, sous deux ans des Comités municipaux de Plumergat et Plumézeau, reçoivent dans le périmètre de Mériadec.  
Approuvé, au vu du nombre d'habitants croissant, il conviendrait que Mériadec soit mieux reconnu au sein de chaque Conseil municipal (Plumergat/Plumézeau). Ainsi, en tant que Président de la Mairie de Plumergat et pour être représentatif, le Maire de Plumézeau et la Maire adjointe à Mériadec et Plumézeau ont consacré l'éligibilité à Mériadec en Plumézeau. Il y aura plus de solidarité entre les Comités municipaux des deux communes et le Comité syndical de Mériadec Villages. Les deux communes sont complémentaires. Mériadec bénéficie d'une meilleure proximité au sein des Comités municipaux et d'avoir avec une vie d'ensemble de leur commune dans son intégralité.  
L'ensemble des élus ont des permanences régulières et plus nombreuses à la mairie annexe de Plumergat, de Mérie et de son adjoint. En cas de même à Plumézeau.

Procès-verbal du 24 juin 2020

MÉRIADÈC VILLAGES

MORBIHAN  
Maire de Plumergat

Réunion du Comité Syndical  
Séance du 9 juillet 2020

**PROCÈS VERBAL**

L'an deux mille vingt, le neuf juillet à dix-neuf heures, le Comité syndical du Syndicat de communes Mériadec Villages, légalement et individuellement convoqué, s'est réuni, en séance publique, à la salle polyvalente de Mériadec, sous la présidence de Madame Sandrine CADORET, Présidente.

Nombre de membres : 20  
En séance : 20  
Présents : 19  
Votants : 20

Président : M. LE BORGNE  
Vice-président : M. LE BORGNE  
Secrétaire : M. LE BORGNE  
Date de la séance : 9 juillet 2020

**Delibération n°2020-07-01 - Objet :** Procès-verbal de la séance du 24 juin 2020

Le comité syndical,  
Vu le code général des collectivités territoriales,  
Vu le procès-verbal de la séance du 24 juin 2020 soumis à son examen,  
Considérant l'absence de modifications ou de corrections,  
Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

**Article unique :** APPROUVE le procès-verbal de la séance du Comité syndical du 24 juin 2020.

**Delibération n°2020-07-02 - Objet :** Informations de lecture versées à la Présidente et au Vice-Président (y compris le procès-verbal de la séance du 24 juin 2020)

Le comité syndical,  
Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.2122-22,  
Vu le procès-verbal de la séance du 24 juin 2020 soumis à son examen,  
Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

**Article unique :** APPROUVE le procès-verbal de la séance du Comité syndical du 24 juin 2020.

**Delibération n°2020-07-03 - Objet :** Informations de lecture versées à la Présidente et au Vice-Président (y compris le procès-verbal de la séance du 24 juin 2020)

Le comité syndical,  
Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.2122-22,  
Vu le procès-verbal de la séance du 24 juin 2020 soumis à son examen,  
Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

**Article unique :** APPROUVE le procès-verbal de la séance du Comité syndical du 24 juin 2020.

Procès-verbal du 9 juillet 2020

MÉRIADÈC VILLAGES

Place du Castel  
56400 FLUMERQAT

Compte-rendu transmis du comité syndical du 12 novembre 2020

Administration générale :

1. **Délibérations du Comité syndical à la Présidente - modification**

La délibération prise sur ce sujet le 9 juillet 2020 ne faisant pas référence à l'article du code général des collectivités territoriales concernant les syndicats de communes, est reprise à l'identique, sur la base de l'article L.2011-8. Les délibérations sont reprises à l'identique.

2. **Actualisation des statuts du Syndicat**

Les statuts du syndicat de communes Mériadec Villages datent de 2012 et modifiés en 2017 ont été actualisés. Ces statuts sont disponibles à l'accueil de la mairie et sur les sites [www.merivadecvillages.fr](http://www.merivadecvillages.fr) et [www.plumergat.fr](http://www.plumergat.fr)

3. **Débatement public du Comité syndical**

Suite aux élections des membres du Comité syndical, un nouveau règlement intérieur est approuvé. Ce document est à disposition du public à l'accueil de la mairie, ainsi que sur les sites [www.plumergat.fr](http://www.plumergat.fr) et [www.merivadecvillages.fr](http://www.merivadecvillages.fr)

4. **Travaux réalisés restaurant scolaire - présentation des travaux et des devis**

Il est nécessaire de réaliser des travaux au restaurant scolaire, au niveau des boîtes de recyclage, chaudière, et de sous-cas. Ces travaux sont réalisés par les enfants pendant le repas, notamment les maternelles. Il convient donc de les aménager pour les rendre accessibles aux maternelles, et pour que tous les enfants puissent se servir les repas.

Les membres du Comité syndical valent l'entreprise Le Bina de Plumergat. Les travaux sont prévus en février 2021.

5. **Relevés de consommation**

Suite à l'installation de Compteur, il est possible de connaître le taux de rendement énergétique, ainsi que les montants correspondants. Madame la Présidente répond à cette question et rappelle qu'en 2014 le bilan énergétique était inférieur à la norme actuelle (2,275) à pour la Présidente (le maximum étant de 19,25) soit 4,52 € par m², et 0,17 € par m² pour la Vice-Présidente, soit le taux maximum 2,04 €/m²/mois

Compte-rendu du 12 novembre 2020